

Suivi Animation du volet accompagnement du PIG-Pacte Territorial de Saint-Brieuc Armor Agglomération

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°

2026050

Date limite de remise des plis

09/11/2026 à 12:00

Procédure de passation

Procédure adaptée ouverte

(Articles R2123-1 3° - Services sociaux - Code de la
commande publique)

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Saint-Brieuc Armor Agglomération représenté par Monsieur le Président de Saint-Brieuc Armor Agglomération
5 rue de 71ème Régiment d'Infanterie
22000 SAINT-BRIEUC
Courriel : marchespublics@sbaa.fr
Site internet : <https://www.saintbrieuc-armor-agglo.bzh>

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Suivi Animation du volet accompagnement du PIG-Pacte Territorial de Saint-Brieuc Armor Agglomération.**

Tenant compte des problématiques du territoire et des enjeux portés par l'ANAH, ainsi que des objectifs d'accompagnement de la convention PIG-Pacte Territorial et des objectifs du PLH, le marché devra répondre aux enjeux d'amélioration de l'habitat portés par SBAA :

- Lutter contre la précarité énergétique
- Lutter contre les fractures territoriales
- Lutter contre la vacance des logements ou locaux vacants
- Lutter contre les fractures sociales
- Encourager l'accession de façon sécurisée

Le champs d'application des missions concerne les logements, les immeubles et les bâtiments situés sur les 32 communes de Saint-Brieuc Armor Agglomération, à l'exception du périmètre de l'OPAH-RU multi-sites, portant sur les centre-villes de Quintin et Saint-Brieuc

Code CPV	Libellé CPV
85321000-5	Services sociaux administratifs
75123000-4	Services administratifs du logement

■ Caractéristiques principales du contrat :

ÉLÉMENTS CLÉS DU CONTRAT

Objet du contrat	Suivi Animation du volet accompagnement du PIG-Pacte Territorial de Saint-Brieuc Armor Agglomération
Acheteur	Saint-Brieuc Armor Agglomération
Type de contrat	A prix mixtes passé en procédure adaptée ouverte (Articles R2123-1 3° - Services sociaux - Code de la commande publique) : - Partie variable (majoritaire) - accord-cadre à bons de commande avec minimum de 325 000,00 € HT et maximum de 2 500 000,00 € HT, mono-attributaire de services - Partie fixe - marché ordinaire de service
Structure	Lot unique
Lieu d'exécution	Saint Brieuc Armor Agglomération
Durée	3 ans + 1 reconduction de 2 ans
Développement durable	Clause sociale Clause environnementale Critère social Critère environnemental
Pénalités de retard	Se référer à l'art. 8.1 du CCAP
Variation des prix	Révisibles

- prix unitaires sur la partie accord-cadre à bons de commande
- prix forfaitaires sur la partie marché ordinaire

■ Allotissement et structure de la consultation :

La consultation n'est pas décomposée en lots pour les motifs suivants : impossible d'assurer la coordination.

■ Disposition relative à la clause sociale

En application des dispositions des articles L2111-1, L2111-3 relatifs à la prise en compte du développement durable dans la définition des besoins et les articles L2112-2 et L2112-4 relatifs aux critères d'exécution de l'opération du Nouveau Code de la commande publique applicable au 1er avril 2019, qui autorisent l'intégration dans les marchés publics de conditions d'exécution comportant « des éléments à caractère social ou environnemental qui prennent en compte les objectifs de développement durable en conciliant développement économique, protection et mise en valeur de l'environnement et progrès social ».

L'acte d'engagement comporte une clause sociale d'insertion obligatoire qui visera à « promouvoir l'emploi de personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion, à lutter contre le chômage ».

Le respect de cette clause est une condition de la conformité de l'offre.

Si une partie des prestations est sous-traitée à d'autres entreprises, le titulaire du marché devra respecter la condition d'exécution relative à la clause sociale par l'intermédiaire de ses sous-traitants.

En application des articles L2112-2 et L2112-4 relatifs aux critères d'exécution de l'opération du Nouveau Code de la commande publique applicable au 1er avril 2019, l'entreprise choisie, quelle qu'elle soit, devra, pour l'exécution de son offre, intégrer une action d'insertion professionnelle visant à promouvoir l'emploi de personnes considérées comme prioritaires au regard des politiques publiques de l'emploi (chômeurs de longue durée, jeunes sans qualification, etc...).

L'éligibilité des publics doit être établie préalablement à toutes actions en accord avec le Service Insertion Sociale et Professionnelle de Saint Brieuc Armor Agglomération.

Afin de faciliter cette démarche pour les entreprises soumissionnaires, une annexe spécifique au présent Règlement de Consultation a été élaborée.

Dans son acte d'engagement l'entreprise candidate **s'engage impérativement** à réserver le volume d'heures défini à l'insertion professionnelle, faute de quoi elle sera éliminée.

Cet engagement représentera **315 heures** minimum de travail par an, pendant la durée totale d'exécution du marché.

En revanche, les modalités détaillées de recours à du personnel en insertion n'ont pas à être renseignées obligatoirement dès la phase de remise de l'offre, mais seront déterminées avec l'entreprise titulaire lors de la phase de lancement du marché en accord avec le Service Insertion Sociale et Professionnelle de Saint Brieuc Armor Agglomération.

L'annexe au RC présente les modalités de réalisation de l'Action d'insertion :

- embauche directe,
- sous-traitance ou co-traitance à une entreprise d'insertion,
- recours à une Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion, ou une Association Intermédiaire, ou un Groupement d'Entreprises pour l'insertion et la qualification (GEIQ)
- emploi sur le chantier de personnel salarié, répondant au public cible, récemment embauché dans l'entreprise suite à l'attribution d'un chantier antérieur intégrant une clause d'insertion sociale, élément qui sera étudié pour validation par le Service Insertion Sociale et Professionnelle afin de prendre en compte la situation des entreprises ayant des actions d'insertion en cours et inscrites dans le temps.

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ Procédure de passation :

Procédure adaptée ouverte (Articles R2123-1 3° - Services sociaux - Code de la commande publique).

■ Déroulé et planning indicatif de la consultation :

	Publication de la consultation	Septembre 2026
	Retrait du dossier de consultation, élaboration et remise de l'offre par le candidat	Septembre-octobre-novembre 2026
	Ouverture des plis, examen des candidatures et des justificatifs	Novembre 2026
	Analyse des offres, négociation, audition, demandes de précisions éventuelles	Novembre-décembre 2026
	Classement des offres et attribution du contrat	Décembre 2026-janvier 2027
	Information des candidats non retenus	Janvier-février 2027
	Signature et notification du contrat	Février-mars 2027
	Démarrage des prestations	Avril 2027

■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://marches.megalis.bretagne.bzh>.

■ Dossier de consultation :

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- RC et son annexe insertion
- Acte d'engagement
- CCAP
- CCTP
- DPGF et BPU / DQE
- Cadre de réponse technique, environnemental et social
- Tableau descriptif de l'équipe dédiée

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de 150 jour(s) à compter de la date limite de réception des offres.

■ Communication et échanges d'informations par voie électronique :

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://www.marches.megalis.bretagne.bzh>.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ Réponse et groupement :

En cas d'attribution du contrat à un groupement, l'acheteur se réserve la possibilité d'imposer la forme d'un groupement conjoint avec mandataire solidaire.

■ Variantes :

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

■ Contenu des plis et conditions de participation :

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent compléter le document joint au DCE « **Formulaire de candidature** » synthétisant et remplaçant les documents suivants :

Document	Descriptif
Situation juridique et capacités économiques	
Lettre de candidature (DC1)	<i>Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)</i>
Déclaration du candidat (DC2)	<i>Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)</i>
Capacité technique et professionnelle	
Moyens humains	<i>Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années</i>
Moyens techniques	<i>Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature</i>
Références services	<i>Références similaires sur les 3 dernières années, la nature des prestations, le montant HT du marché, le taux de réalisation des programmes à ce jour ou à la clôture de la convention, le contact du maître d'ouvrage</i>

Le document suivant est à joindre impérativement à l'appui de sa candidature :

Agréments/habilitations	- Agrément Mon Accompagnateur Rénov' (MAR)
--------------------------------	---

Le candidat devra présenter ces documents :

- soit dans des fichiers distincts (exemple : Formulaire de candidature.pdf, DC1.pdf, Références services.pdf...)
- soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

OFFRE

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	<i>Acte d'engagement, en format modifiable et non signé</i>
BPU / DQE	<i>Bordereau de prix unitaires / Détail quantitatif estimatif</i>
DPGF	<i>Décomposition du prix global et forfaitaire*</i> <i>*Le candidat peut adapter la trame de la DPGF selon la composition de l'équipe choisie afin de faire ressortir les montants co-traitant/sous traitant si concerné – créer un nouvel onglet « DPGF détaillée ».</i>
Cadre de réponse technique, environnemental et social	<i>Cadre de réponse technique, environnemental et social intégralement complété</i>
Annexes au cadre de réponse technique : - 1/ Tableau descriptif de l'équipe dédiée - 2/ Exemples de livrables	<i>1/ Tableau descriptif de l'équipe dédiée à la réalisation des prestations (joint au DCE)</i> <i>2/ Exemples de livrables dont la qualité et la pertinence seront appréciées par l'acheteur à l'analyse, en lien avec les réponses apportées au cadre de réponse ; sont attendus a minima :</i> <i>- rapport de visite (mission A2 veille foncière)</i> <i>- diagnostic technique global + synthèse d'évaluation présentée aux propriétaires (mission C1)</i> <i>- rapport d'ergothérapie (mission C1)</i> <i>- audit énergétique (mission C1)</i> <i>- rapport technique et social de la situation</i> <i>- bilan d'activités annuel (article 4 - Suivi et pilotage)</i>
Note environnementale et sociale	<i>Transmettre une note environnementale et sociale indiquant les démarches et moyens qui seront mis en œuvre par le candidat dans le cadre de l'exécution des prestations objets du présent contrat (+ répondre aux questions spécifiques posées au cadre de réponse)</i>

■ Modalités de remise des offres :

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://www.marches.megalis.bretagne.bzh>.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :
Saint-Brieuc Armor Agglomération
5 rue de 71ème Régiment d'Infanterie
22000 SAINT-BRIEUC
Contact : Service Commande Publique

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire de manière électronique.

Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager

le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

■ Remise des offres électroniques :

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs il est recommandé que le dernier dépôt contienne l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ Critères de sélection des candidats :

La vérification des conditions de participation sera effectuée dans les conditions prévues à l'article R2144-1 du Code de la commande publique. Les critères relatifs à la candidature et intervenants pour la sélection sont les **capacités techniques, financières et professionnelles**.

Conformément à l'article R2144-3 du Code de la commande publique, l'acheteur peut décider d'examiner les offres avant les candidatures.

■ **Critères de jugement des offres :**

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération		Descriptif
Prix (45 %)		
<i>Le critère « Prix » sera évalué au regard de la somme des montants du DQE et de la DPGF (sur 5 ans)</i>		
Note = 45 x (montant de l'offre la moins disante / montant de l'offre du candidat noté)		
Valeur technique (50 %)		
- MISSION A – Mobilisation des publics cibles et/ou bâti à réhabiliter, par des actions de veille, repérage, sensibilisation et animation (6 pts)		<i>Qualité et pertinence de l'organisation et des moyens humains et techniques mis en place pour assurer les missions, au regard des éléments présentés au cadre de réponse technique, et aux annexes le cas échéant (dont document cadre de la composition de l'équipe et exemples de livrables)</i>
- MISSION B – Information, conseils personnalisés (au bureau, en permanence, lors des événements particuliers comme les salons) (8 pts)		
- MISSION C – L'accompagnement des particuliers (avant/pendant/après travaux) (20 pts)		
- MISSION D – Promotion du conventionnement sans travaux (5 pts)		
- MISSION E – L'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage des communes sur des opérations de Lutte contre l'Habitat Indigne (3 pts)		
- MISSION de l'article 4 – Suivi de l'activité et obligations du prestataire (8 pts)		
Performances sociales et environnementales (5 %)		<i>Qualité des mesures environnementales et sociales proposées dans le cadre de l'exécution du marché, évaluée au regard des éléments présentés au cadre de réponse et dans la note environnementale et sociale</i>

Précisions sur la notation des critères :

Critère « prix » :

- **DQE =>** En cas de constatation d'une erreur matérielle (report de prix unitaires et/ou calcul) sur le DQE remis par le candidat, l'acheteur se réserve la possibilité de rectifier ce DQE sur la base des prix figurant au BPU et d'effectuer l'analyse financière de l'offre au regard du DQE régularisé ; pour rappel le DQE est utilisé aux fins d'analyse des offres et ne constitue pas une pièce contractuelle du marché.

Notation des autres critères : les éléments jugés se verront attribuer une note appliquée à la pondération la plus fine selon le barème suivant :

Excellent	100 % de la note maximum
Très bon	90 % de la note maximum
Bon	80 % de la note maximum

Adéquat	60 % de la note maximum
Moyen	40 % de la note maximum
Insuffisant	20 % de la note maximum
Absence d'information ou médiocre	0

■ Autres dispositions : Équité des notes des critères

Afin de garantir l'équité entre les systèmes de notation du critère « prix » et des autres critères, **la note du candidat le mieux noté sur un critère sera ramenée à son maximum de points attribuables**. Les notes des autres candidats seront recalculées de manière proportionnelle.

Exemple : note maximale = 50 (valeur technique)

*Total note finale du candidat : [(note du candidat/meilleure note)*50]*

La note globale est l'addition des notes de l'ensemble des critères ; les offres seront classées par le pouvoir adjudicateur selon la note globale ainsi obtenue.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation et négociation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat malgré une éventuelle demande négociation.

■ Régularisation des offres :

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

■ Offres anormalement basses :

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

■ Auditions - Négociations :

Auditions :

L'acheteur se réserve la possibilité de convoquer les candidats à une audition afin de présenter leur proposition. Les dates, horaires, adresses et modalités seront précisés dans la convocation qui leur sera adressée via le profil acheteur. Un procès-verbal sera établi à l'issue de l'audition ; celui-ci aura valeur contractuelle et sera annexé à l'offre technique du candidat retenu.

Négociations :

L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations pour permettre d'adapter et dimensionner parfaitement les offres à ses besoins. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

En cas de négociation, elles seront engagées avec les 3 candidats les mieux classés à l'issue de l'analyse des offres initiales. Les candidats en seront avisés par écrit dans la convocation qui leur sera transmise via le profil acheteur. Si l'acheteur relève d'autres éléments susceptibles de faire l'objet de négociations, il pourra les soumettre par voie dématérialisée à l'appui de la transmission du compte-rendu d'audition/négociation.

Les négociations seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres.

A l'achèvement des auditions et négociations, les candidats seront invités à remettre une offre finale ; les offres ainsi remises feront l'objet d'une dernière notation.

Il est porté à connaissance des candidats que l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation : **les candidats sont donc invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition.**

■ **Documents à produire par l'attributaire :**

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs requis par l'acheteur et exigés par la réglementation :

Document	Descriptif
Attestation d'assurance	Les attestations d'assurances professionnelles de l'attributaire en cours de validité
Certificat de régularité fiscale	Attestation de moins de 6 mois délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale	Attestation de moins de 6 mois délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise
Pouvoir de signature	Le cas échéant, délégation de signature prouvant la capacité du signataire à engager l'entreprise
Redressement judiciaire	Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire
RIB	RIB
Travailleurs étrangers	La liste des travailleurs étrangers employés ou une attestation de non emploi de moins de 6 mois
PV Comité social et économique	Le procès-verbal du Comité social et économique pour les sociétés de plus de 50 salariés

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://www.marches.megalys.bretagne.bzh>. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

■ Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal administratif de Rennes

3 Contour de la Motte

35044 RENNES

Téléphone : 02.23.21.28.28

Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr

Télécopie : 02.99.63.56.84

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)

[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)

[Médiateur des entreprises](#)

[CCAG Fournitures courantes et services du 30 mars 2021](#)